



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN
SÉANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

Absents : Emilie GODEMER (pouvoir donné à Eric REGEARD) et Johnattan BARBIER (pouvoir donné à Vincent MELCION)

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13:– Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-10-043

APPEL D'OFFRE POUR ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET EXTENSION URBAINE : CHOIX DU CANDIDAT

Le projet d'aménagement du bourg et extension urbaine, suite au lancement de l'appel d'offre et la phase de candidature (délibération n°2026-06-038) avait obtenue 31 dépôts de dossiers.

L'analyse des consultations a retenue 3 candidats sur la base des compétences et références présentées :

Candidat	Note Compétences et Moyens (45%)	Note références (55%)	Note finale
ERSILIE (56) <i>Atelier Ersilie / ECR / Terre&Toit</i>	18	18	18
CELESTE (35) <i>Celeste / Ouest AM' / TOM</i>	18	17	17,45
ICI DEMAIN (22) <i>Ici Demain / PLCE / Aquimpero</i>	18	17	17,45

Les 3 candidats ont déposé leurs offres pour le 2 octobre et une audition a eu lieu pour chacun d'eux mercredi 7 octobre en présence de Monsieur le Maire, Messieurs Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Sylvain PINAULT.

Il est précisé que, dans le cadre de cette procédure, la commune bénéficie de l'accompagnement de M. Julien CHEVIRE, chargé de mission Développement local à l'agence départementale du pays de Saint-Malo et de M. Mathias DENIAUD, architecte conseil d'Ille-et-Vilaine.

Après une demande d'optimisation des prix reçue le 9 octobre, le résultat d'analyse des 3 offres est le suivant :

Candidats	Prix HT	Note Prix	Motivations	Méthodologie	Planning	Note technique après audition	Note finale (Note prix + note technique)
		/40	/10	/35	/15	/60	/ 100
ERSILIE	28.994,50€	38,39	10,00	26,57	11,36	47,93	86,32
CELESTE	29.950,00€	37,16	10,00	33,00	15,00	58,00	95,16
ICI DEMAIN	27.825,00€	40,00	7,00	21,00	11,67	39,67	79,67

Suite à ce classement, M. le maire et les membres de la commission d'appel d'offre, en accord avec la commission urbanisme, propose de choisir le bureau d'études CELESTE, qui a obtenu la note totale de 95,16/100.

Monsieur le maire propose de solliciter le recours à la subvention départementale « Ambitions communes », laquelle s'adresse aux communes porteuses de projets axés sur la dynamisation des centres-bourgs. Les études de projets entrent dans les critères d'éligibilité. Dans ce cas, le taux de financement est de 50% pour une subvention plafonnée à 30.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) de **VALIDER** l'attribution de marché pour une étude d'aménagement du centre-bourg et de l'extension urbaine au bureau d'études CELESTE pour un montant de :

Montant total HT : 29.950,00 €

TVA 20% : 5.990,00€

Montant total TTC : 35.940,00€

ACCEPTE la proposition de M. Le Maire de déposer une demande de subvention « Ambitions communes » auprès du département d'Ille-et-Vilaine, et ce afin de solliciter une aide au financement dans le cadre de cette étude,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 M. Vincent MELCION

La secrétaire de séance,
 Mme Pauline ARMYNOT

